

CONTRAT RETRAITE COOPERATEURS



- CAC – ANCMP -

**Restez bien protégé.e avec la Mutuelle des Scop et des Scic,
une vraie mutuelle solidaire !**

Optez pour la complémentaire santé qui vous convient : **2 niveaux de garanties au choix.**

Des **garanties** de qualité et des cotisations maîtrisées, qui n'augmentent pas avec l'âge, et des avantages dédiés aux seniors :

- **Pas de délai** de carence ;
- **Pas d'exclusion** liée à votre âge ou à votre état de santé ;
- Des **avantages tarifaires** pour les lunettes et les audioprothèses avec le réseau de partenaires **KALIXIA** et les garanties **100% santé** (= sans reste à charge) ;
- La **médecine douce remboursée** : ostéopathe, acupuncture... ;
- Un forfait annuel pour vous rembourser la pose d'**implants dentaires** ; ...

Des services + inclus dans votre contrat :

- **L'assistance à domicile** : aide à domicile, livraison de médicaments... ;
- Des infos quotidiennes de **prévention** en ligne sur notre page facebook @mutuelledesscop ;
- Vous pouvez effectuer toutes vos démarches en ligne depuis votre espace adhérent-
- Des conseillers disponibles de 8h à 19h pour répondre à toutes vos questions, ...

☑ Vos garanties 2023

GARANTIES Retraités CAC - ANCMP Version 01.01.2023		Remboursement Total y compris régime obligatoire (RO)	
		Niveau 1 O29AC181	Niveau 2 O29AC182
SOINS COURANTS	HONORAIRES MÉDICAUX ⁽²⁾⁽³⁾		
	Consultations et visites généralistes / généraliste		
	- Adhérent OPTAM	200%	295%
	- Non adhérent OPTAM	180%	200%
	Soins à l'étranger pris en charge par le RO	100%	100%
	Transport	100%	165%
	HONORAIRES PARAMÉDICAUX ⁽³⁾		
	Infirmiers	150%	325%
	Masseurs-kinésithérapeutes	150%	275%
	Pédicures-podologues	100%	100%
	Psychologue « dispositif MonPsy » (8 séances / an)	100%	100%
	ANALYSES ET EXAMENS DE LABORATOIRE ⁽³⁾		
	Actes techniques médicaux / Actes d'imagerie, radiologie		
	- Adhérent OPTAM	200%	345%
	- Non adhérent OPTAM	180%	200%
	Examens de laboratoire	150%	325%
	MATERIEL MÉDICAL ⁽⁶⁾		
	Prothèse non dentaire, appareillage, orthopédie	225%	485%
Forfait pour dispositifs médicaux et appareillages refusés par le régime obligatoire (dont orthèse)	-	30 € / examen	
MÉDICAMENTS			
Médicaments à vignette blanche, bleue	100%	100%	
CURES THERMALES ⁽⁶⁾			
Honoraires, traitement thermal, hébergement, transport pris en charge par le RO	100%	100%	
Forfait cure thermale prise en charge par le RO	230€	305€/an	
PREVENTION	PREVENTION ET MEDECINES DOUCES/ALTERNATIVES ⁽⁶⁾		
	Actes de prévention décrits à l'article R.871-2 du Code de la Sécurité Sociale dans sa rédaction du 8 juin 2006	100%	100%
	Ostéopathie*, chiropractie*, acupuncture, étioopathie ⁽¹⁰⁾ * n° ADELI ou RPPS obligatoire sur la facture	40€/séance (limité à 120€ par an)	40€/séance (limité à 160€/an)
	Ostéodensitométrie (tous les 2 ans sur prescription médicale)	-	40€/an
	Vaccins non remboursés par le régime obligatoire	-	8€/an
HOSPITALISATION	HOPITALISATION ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁶⁾		
	HONORAIRES		
	Honoraires médecins		
	- Adhérent OPTAM	150%	400%
	- Non adhérent OPTAM	130%	200%
	Honoraires chirurgiens		
	- Adhérent OPTAM	150%	360%
	- Non adhérent OPTAM	130%	200%
	FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER ⁽⁴⁾		
	Participation forfaitaire (décret du 19/06/06)	100% des frais réels	100% des frais réels
Frais de séjour	100%	100%	
Forfait journalier hospitalier	100% des frais réels	100% des frais réels	
Forfait patient urgences	100% des frais réels	100% des frais réels	
Chambre particulière	35€/jour (limité à 30 jours /an)	43€/jour	
Transport lié à l'hospitalisation	100%	165%	



VOS GARANTIES

GARANTIES Retraités CAC - ANCMP Version 01.01.2023	Remboursement Total y compris régime obligatoire (RO)	
	Niveau 1 O29AC181	Niveau 2 O29AC182

OPTIQUE	OPTIQUE		
	EQUIPEMENT DE CLASSE A - 100% SANTE ⁽⁷⁾		
	Equipement optique 100% SANTE (monture + verres)	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale
	EQUIPEMENT DE CLASSE B ⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾		
	Monture	100€	100€
	Verre simple	120€	150€
	Verre complexe	170€	270€
	Verre très complexe	250€	300€
AUTRES FRAIS D'OPTIQUE (FORFAIT COMPLÉMENTAIRE ANNUEL) ⁽⁶⁾			
Lentilles acceptées / refusées par le RO	100% + 100€/an	100% + 200€/an	
DENTAIRE	DENTAIRE		
	SOINS ET PROTHESES 100% SANTE ⁽⁷⁾		
	Panier « reste à charge nul »	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale
	SOINS ⁽³⁾		
	Consultations, soins dentaires	125%	370%
	Inlay-onlay	125%	370%
	PROTHESES ⁽⁶⁾		
		Dans la limite de 900€/an :	Dans la limite de 1500 € / an
	Inlay-core	125%	370%
	Prothèse dentaire acceptée par le RO	300%	370%
Implant dentaire refusé par le RO	350€/an	500€/an	
ORTHODONTIE			
Orthodontie acceptée par le RO	100%	125%	
AIDES AUDITIVES	AIDES AUDITIVES		
	EQUIPEMENTS DE CLASSE I - 100% SANTE ⁽⁷⁾		
	Aides auditives par oreille	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale
	AIDES AUDITIVES DE CLASSE II ⁽⁶⁾		
Audioprothèse (1 appareil/an/oreille)	225%	485%	
SERVICES +	GARANTIES SUPPLEMENTAIRES		
	Téléconsultation - MesDocteurs	Illimité 24h/24 – 7j/7	Illimité 24h/24 – 7j/7
	Réseau partenaires KALIXIA	Optique + Audio	Optique + Audio
	Assistance Hospitalisation - Immobilisation, Info Conseil (Ressources Mutuelles Assistance)	N° Cristal : 09 72 72 39 16 (appel non surtaxé)	N° Cristal : 09 72 72 39 16 (appel non surtaxé)

Grille simplifiée : La grille comportant le détail de toutes les garanties sera remise à la signature du contrat ou sur demande



Vos cotisations 2023

Cotisations mensuelles TTC	O29AC181 (CAC Niveau 1)	O29AC182 (CAC Niveau 2)
Assuré	113,82 €	139,78 €
Conjoint	78,26 €	96,12 €
Enfant	45,15 €	54,26 €

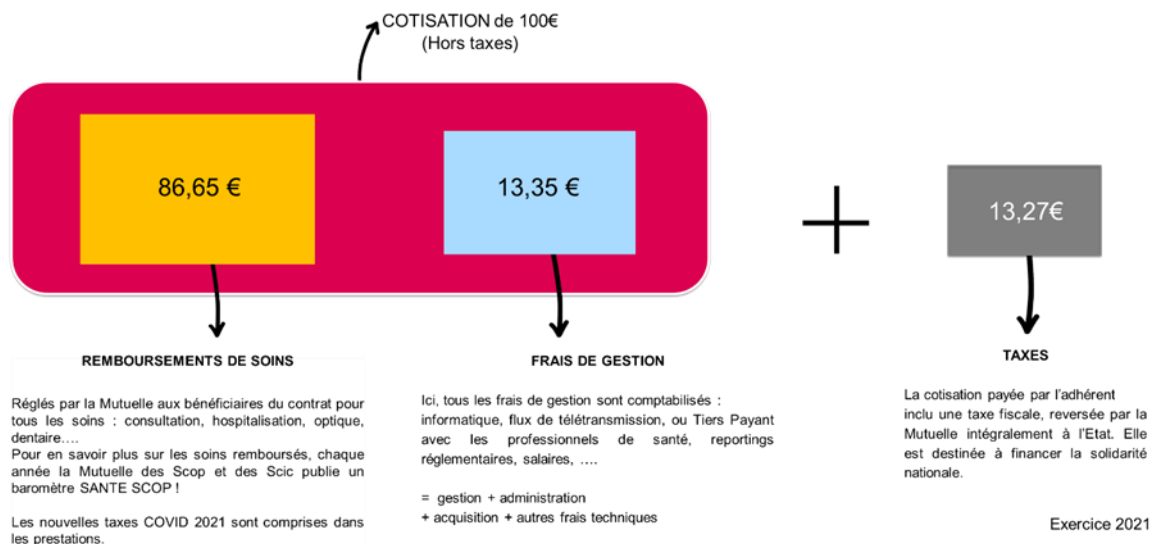
**Pour adhérer,
il vous suffit de compléter le bulletin d'adhésion joint
et de le renvoyer
par mail (contact@mutuelledesscop.fr)
ou par courrier: 12 quai de la Mégisserie 75001 Paris.**

**Si vous avez des questions :
Contactez-nous sur www.mutuelledesscop.fr
ou par téléphone : 01.42.36.92.06**



Informations aux adhérents pour la Mutuelle des Scop et des Scic (exercice 2021) :

Exemple pour une cotisation santé TTC de 113,27€



Pour l'année 2021, les informations pour la Mutuelle des Scop et des Scic sont les suivantes : Le ratio entre les frais de gestion et le montant des cotisations hors taxes : 14% de la cotisations santé hors taxes. Le ratio entre le montant des prestations (P) et le montant des cotisations (C) hors taxes (P/C) : 90.9% ; et 0.1% pour la taxe « COVID ». Les taxes qui s'appliquent aux contrats responsables et solidaires s'élèvent à 13,27%.

